

RADIO

CGU 2012

ÉDITO

Par Philippe Pignol, *Directeur Général* et Marie Renoir-Couteau, *Directrice commerciale Radio*

2011, jamais l'information portée par les médias n'a été si dense, si intense, si complexe...

La radio comme média d'accompagnement et bien plus encore... Une vraie capacité à analyser, à mettre en perspective, à décrypter...

Dans un monde bouleversé, Europe 1, tous les jours, tisse le lien avec ses auditeurs.

Sous l'impulsion de Denis Olivennes, Bruno Gaston, Arlette Chabot, Europe 1 revient sur l'info, une info riche et plurielle : économique, politique, culturelle, internationale.

Europe 1 innove : « des clics et des claques » - émission du soir unique en son genre, « Faites entrer l'invité », l'émission d'accueil quotidienne de Michel Drucker... Europe 1 se déploie sur le digital en étant, de loin, la radio la plus sollicitée sur le net.

Leader sur les podcasts, hyper active sur les réseaux sociaux, consommée sur le net ou les smartphones, Europe 1 est partout, tout le temps...

En complément, RFM et Virgin radio restent fidèles à l'une des principales missions des radios musicales : la découverte de nouveaux titres et de nouveaux talents... Un Maxx de tubes sur Virgin et Le Meilleur de la musique sur RFM.

Bruno Robles et Justine Fraioli pour le meilleur des réveils et Cyril Hanouna et sa bande le matin sur Virgin.

La famille pour RFM, les trentenaires pour Virgin...

2 radios musicales, 2 univers, 2 positionnements et un point commun : la capacité à fédérer des communautés autour d'un ton, d'une humeur et d'une ambiance propre à chacune des radios.

Sans oublier, les radios d'autoroute qui offrent une audience captive tant auprès de publics professionnels la semaine qu'auprès d'un public large les w-e.

Dans des environnements chahutés, nous restons persuadés que c'est notre capacité à anticiper et à innover qui nous permettront d'avancer avec vous autour d'ancrages forts : le rayonnement de nos marques média et la qualité de la relation nouée avec les équipes Lagardère.

Très belle année 2012 !

Philippe Pignol, Marie Renoir-Couteau.

SOMMAIRE

CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE LAGARDÈRE PUBLICITÉ RADIO		04
A > PRINCIPES ET DÉFINITIONS.....		05
B > CONDITIONS D'APPLICATION.....		05
CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE RADIOS D'AUTOROUTE		09
A > SAISONNALITÉS 2012.....		10
B > CONDITIONS COMMERCIALES.....		12
GRILLES DES PROGRAMMES		13
A > EUROPE 1.....		14
B > VIRGIN RADIO.....		17
C > RFM.....		19
OFFRES / PRODUITS		21
A > EUROPE 1.....		22
B > E1 MOBILE.....		25
C > OFFRE FM.....		26
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE		29
A > DÉTAIL DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....		30
B > ANNEXES.....		36
CONTACTS		38



CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

LAGARDÈRE PUBLICITÉ RADIO

CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

LAGARDÈRE PUBLICITÉ RADIO

A - PRINCIPES & DÉFINITIONS

OFFRE LAGARDÈRE PUBLICITÉ :

Offre des stations nationales **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** : Europe 1, Virgin Radio, RFM.

ACTIONS HORS PUBLICITÉ CLASSIQUE :

Elles concernent l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**. Les opérations spéciales, le publidactionnel, l'infomercial, le partenariat, le sponsoring ainsi que les opérations de marketing direct feront l'objet d'un projet et d'un devis spécifiques.

Les actions hors publicité classique ne sont pas retenues dans l'assiette de calcul du dégressif volume et sont totalement indépendantes des conditions commerciales du présent document.

À ce titre, elles ne participent pas à l'assiette de remise de cumuls des mandats.

CA BRUT PAYANT :

Chiffre d'affaires national payant tarifs blanc ou rouge H.T.

CA NET :

Montant des investissements (hors frais de diffusion, frais techniques et frais de production) obtenu après application de toutes les conditions.

PDM BRUTE :

Part de marché brute KANTAR MEDIA de l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

REMISE PROFESSIONNELLE :

LA REMISE PROFESSIONNELLE DE 15 % EST INCLUSE DANS LES DÉGRESSIFS ET OFFRES COMMERCIALES.

B - CONDITIONS D'APPLICATION

1 - BARÈMES DE DURÉE 30" BASE 100

Les coefficients formats* sont applicables à l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Pour tout autre format consulter votre contact commercial.

** après accord préalable de LAGARDÈRE PUBLICITÉ et de l'éditeur*

Formats (secondes)	5"	10"	15"	20"	25"	30"	35"	40"	45"*
Coefficients	0,5	0,6	0,75	0,85	0,95	1	1,25	1,5	1,7

2 - SAISONNALITÉS 2012

Saisonnalités applicables à l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

1 ^{ER} JANVIER	4 MARS	5 MARS	8 JUILLET	9 JUILLET	19 AOÛT	20 AOÛT	23 DÉCEMBRE	24 DÉCEMBRE	31 DÉCEMBRE
-------------------------	--------	--------	-----------	-----------	---------	---------	-------------	-------------	-------------

Les saisonnalités s'appliquent sur le tarif brut H.T. en vigueur.

3 - CONDITIONS D'EMPLACEMENT ET MODULATIONS TARIFAIRES

Ces modulations tarifaires s'appliquent sur le tarif brut H.T. en vigueur sur l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Les emplacements préférentiels *

- 1^{er} rang dans l'écran ou choix de l'écran +25 %
- 2^e rang dans l'écran +20 %
- 3^e ou avant dernier rang dans l'écran +15 %
- Dernier rang dans l'écran +20 %
- Choix de l'écran et de la position dans l'écran +30 %

** Dans la limite des disponibilités*

Citation d'une autre marque

Citation de plusieurs marques dans le même message. La citation d'une autre marque dans un même message est soumise à l'accord préalable de **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**. +15 %

Plusieurs messages dans le même écran

La majoration s'applique dès le 2^e message. +20 %


Hors écran

Tout emplacement fera l'objet d'un devis spécifique. SUR DEVIS

4 - DÉGRESSIF VOLUME ASSIETTE

Concerne l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**. Chaque radio a son barème. N'est pris en compte dans le barème de chaque radio que le CA brut payant réalisé sur cette radio, à l'exclusion des gracieux, des échanges et

des actions hors publicité classique. Les frais de diffusion ne sont pas pris en compte dans l'assiette de calcul des investissements bruts H.T. Chaque annonceur bénéficie d'une remise croissante sur ses investissements bruts facturés tarif H.T. réalisés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 inclus selon le barème ci-après ou en vigueur au jour de la diffusion. Cette remise s'applique au premier euro. Elle est déduite sur facture au fur et à mesure des passages des différents paliers ou fait l'objet d'un avoir de régularisation.

		
GRILLE APPLICABLE DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012		
Chiffre d'affaires cumulé Brut (en € H.T.)	Taux de dégressif au 1 ^{er} €	
Inférieur à	71 000 €	-15 %
À partir de	71 000 €	-25 %
À partir de	92 000 €	-28 %
À partir de	235 000 €	-29 %
À partir de	347 000 €	-30 %
À partir de	474 000 €	-31 %
À partir de	835 000 €	-32 %
À partir de	1 182 000 €	-33 %
À partir de	1 542 000 €	-34 %
À partir de	2 252 000 €	-35 %
À partir de	2 850 000 €	-36 %
À partir de	3 558 000 €	-37 %
À partir de	4 754 000 €	-38 %
À partir de	5 937 000 €	-39 %
À partir de	7 120 000 €	-40 %



GRILLE APPLICABLE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Chiffre d'affaires cumulé Brut (en € H.T.)		Taux de dégressif au 1 ^{er} €
Inférieur à	109 000 €	-15 %
À partir de	109 000 €	-30 %
À partir de	263 000 €	-32 %
À partir de	497 000 €	-34 %
À partir de	926 000 €	-36 %
À partir de	1 172 000 €	-37 %
À partir de	1 568 000 €	-38 %
À partir de	1 966 000 €	-39 %
À partir de	2 362 000 €	-40 %



GRILLE APPLICABLE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Chiffre d'affaires cumulé Brut (en € H.T.)		Taux de dégressif au 1 ^{er} €
Inférieur à	137 000 €	-15 %
À partir de	137 000 €	-30 %
À partir de	331 000 €	-32 %
À partir de	626 000 €	-34 %
À partir de	1 166 000 €	-36 %
À partir de	1 475 000 €	-37 %
À partir de	1 975 000 €	-38 %
À partir de	2 475 000 €	-39 %
À partir de	2 975 000 €	-40 %

FRAIS DE DIFFUSION 32€ net H.T. par message

Les frais de diffusion sont applicables sur chaque message diffusé sur l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

5 - ANNONCEURS NOUVEAUX

-40 % / -45 %

Concerne l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Tout annonceur absent sur les stations nationales de **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 inclus sera considéré comme nouvel annonceur et bénéficiera d'un abattement forfaitaire :

- **Annonceurs nouveaux :**

- 40 % si la PDM brute **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** sur l'année 2012 est supérieure ou égale à 20 %. La PDM brute ne concerne que l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Cet abattement s'applique sur le montant brut H.T. et se substitue à tout autre dégressif et autres abattements. Il s'applique à l'ensemble des ordres publicitaires du « Nouvel Annonceur » du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 inclus.

- **Un bonus supplémentaire de 5 points** s'ajoute à la remise « annonceurs nouveaux » pour les annonceurs des secteurs suivants ⁽¹⁾ : Alimentation (2), Boissons (1), Entretien (9), Hygiène/Beauté grande diffusion (variétés 02 de l'ensemble des classes de la famille 10 hors la classe 44), Santé (26), et Habillement-Accessoires (4). Ce bonus s'applique sur le montant brut H.T.

Pour bénéficier de cette remise forfaitaire sur l'année 2012, un engagement préalable écrit est nécessaire, avec toutes les conséquences prévues aux Conditions Générales de Vente. Cet ordre sera comptabilisé dans le calcul de l'assiette de la grille de dégressif volume (cf. §4 « Dégressif volume assiette »).

6 - PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE ET GRANDES CAUSES

-40 %

Concerne l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Les publicités gouvernementales ordonnancées par le SIG ainsi que les publicités relatives aux Grandes Causes⁽²⁾ bénéficient d'un abattement forfaitaire de -40 % qui se substitue à tout autre dégressif et autres abattements.

7 - FLOATING TIME

-50 %

Concerne l'offre **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

Le planning proposé ne saurait être garanti, **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** se réservant le droit de le modifier à tout moment, si besoin est. Cet ordre sera comptabilisé dans le calcul de l'assiette de la grille de dégressif volume (cf. §4 « Dégressif volume assiette ») après consolidation préalable de tous les autres ordres.

8 - REMISE CUMUL DES MANDATS

-3 %

Cette remise s'applique sur le chiffre d'affaires net facturé, à l'exclusion de tous les frais de diffusion et de tous les frais techniques, des annonceurs transitant par un mandataire, y compris pour les établissements publics à caractère industriel ou commercial. Elle n'est accordée que si **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** est en possession d'une attestation de mandat conforme. Elle n'est acquise qu'à la condition que le mandataire assure la gestion, le suivi et le règlement des factures pour le compte de l'annonceur.

(1) Entre parenthèses figure le code secteur KANTAR MEDIA de la nomenclature produit à Août 2011 v1 plurimedia.

(2) La qualité de « Grandes Causes » est soumise à l'appréciation de Lagardère Publicité.

CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

RADIOS D'AUTOROUTE

CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE

RADIOS D'AUTOROUTE



A - SAISONNALITÉS 2012

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Metz-Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Calendrier provisoire sous réserve de modifications

[VOIR LE TABLEAU DES SAISONNALITÉS 2012 PAGE SUIVANTE](#)

FRAIS DE DIFFUSION 2€ net H.T. par message

Les frais de diffusion sont applicables sur chaque message diffusé sur les **RADIOS D'AUTOROUTE**.



CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ CLASSIQUE RADIOS D'AUTOROUTE

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 D	ABC	1 M		1 J	BC	1 D		1 M	FÊTE DU TRAVAIL	1 V		1 D		1 M		1 S		1 L		1 J	TOUSSAINT	1 S	
2 L	ABC	2 J		2 V	BC	2 L		2 M	B	2 S		2 L		2 J		2 D		2 M		2 V	ABC	2 D	
3 M		3 V		3 S	BC	3 M		3 J	B	3 D		3 M		3 V		3 L		3 M		3 S	ABC	3 L	
4 M		4 S		4 D	BC	4 M		4 V	B	4 L		4 M		4 S		4 M		4 J		4 D	ABC	4 M	
5 J		5 D		5 L	B	5 J		5 S	B	5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L	ABC	5 M	
6 V		6 L		6 M	B	6 V		6 D	B	6 M		6 V		6 L		6 J		6 S		6 M	ABC	6 J	
7 S		7 M		7 M	B	7 S	A	7 L		7 J		7 S		7 M		7 V		7 D		7 M	ABC	7 V	
8 D		8 M		8 J	B	8 D	PÂQUES	8 M	ARMISTICE 45	8 V		8 D		8 M		8 S		8 L		8 J		8 S	
9 L		9 J		9 V	B	9 L	A	9 M		9 S		9 L		9 J		9 D		9 M		9 V		9 D	
10 M		10 V		10 S	B	10 M	A	10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M		10 S		10 L	
11 M		11 S	A	11 D	B	11 M	A	11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11 J		11 D	ARMISTICE 18	11 M	
12 J		12 D	A	12 L		12 J	A	12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M	
13 V		13 L	A	13 M		13 V	A	13 D		13 M		13 V		13 L		13 J		13 S		13 M		13 J	
14 S		14 M	A	14 M		14 S	AC	14 L		14 J		14 S FÊTE NATIONALE		14 M		14 V		14 D		14 M		14 V	
15 D		15 M	A	15 J		15 D	AC	15 M		15 V		15 D		15 M	ASSOMPTION	15 S		15 L		15 J		15 S	
16 L		16 J	A	16 V		16 L	AC	16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16 M		16 V		16 D	
17 M		17 V	A	17 S		17 M	AC	17 J	ASCENSION	17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 S		17 L	
18 M		18 S	AC	18 D		18 M	AC	18 V		18 L		18 M		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	
19 J		19 D	AC	19 L		19 J	AC	19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M	
20 V		20 L	AC	20 M		20 V	AC	20 D		20 M		20 V		20 L		20 J		20 S		20 M		20 J	
21 S		21 M	AC	21 M		21 S	ABC	21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21 D		21 M		21 V	
22 D		22 M	AC	22 J		22 D	ABC	22 M		22 V		22 D		22 M		22 S		22 L		22 J		22 S	ABC
23 L		23 J	AC	23 V		23 L	BC	23 M		23 S		23 L		23 J		23 D		23 M		23 V		23 D	ABC
24 M		24 V	AC	24 S		24 M	BC	24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M		24 S		24 L	ABC
25 M		25 S	ABC	25 D		25 M	BC	25 V		25 L		25 M		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	ABC
26 J		26 D	ABC	26 L		26 J	BC	26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M	ABC
27 V		27 L	BC	27 M		27 V	BC	27 D	PENTECÔTE	27 M		27 V		27 L		27 J		27 S	ABC	27 M		27 J	ABC
28 S		28 M	BC	28 M		28 S	BC	28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 D	ABC	28 M		28 V	ABC
29 D		29 M	BC	29 J		29 D	BC	29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 L	ABC	29 J		29 S	ABC
30 L				30 V		30 L	B	30 M		30 S		30 L		30 J		30 D		30 M	ABC	30 V		30 D	ABC
31 M				31 S				31 J				31 M		31 V				31 M	ABC			31 L	ABC

Période été commençant le 22 juin et finissant le 3 septembre inclus

■ Période exceptionnelle

■ Période à fort trafic

■ Week end ordinaire

■ Semaine lundi à jeudi

B - CONDITIONS COMMERCIALES

1 - DÉGRESSIF VOLUME ASSIETTE

Concerne l'offre des **RADIOS D'AUTOROUTE**.

N'est pris en compte dans le barème de chaque radio que le CA brut payant réalisé sur cette radio, à l'exclusion des gracieux, des échanges et des actions hors publicité classique. Les frais de diffusion ne sont pas pris en compte dans l'assiette de calcul des investissements bruts H.T. Chaque annonceur bénéficie d'une remise croissante sur ses investissements bruts facturés tarif H.T. réalisés entre le **1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012** inclus selon le barème ci-après ou en vigueur au jour de la diffusion. Cette remise s'applique au premier euro. Elle est déduite sur facture au fur et à mesure des passages des différents paliers ou fait l'objet d'un avoir de régularisation.

 		
GRILLE APPLICABLE DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012		
Chiffre d'affaires cumulé Brut (en € H.T.)		Taux de dégressif au 1 ^{er} €
Inférieur à	75000 €	-15 %
À partir de	75000 €	-20 %
À partir de	150000 €	-25 %

2 - NOUVEL ANNONCEUR / NOUVELLE MARQUE -25 %

Tout nouvel annonceur ou toute nouvelle marque, à partir du 1^{er} janvier 2012, qui n'a investi ni sur AUTOROUTE INFO, ni sur 107.7 FM entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 inclus, bénéficiera d'un abattement forfaitaire de **-25 %** pour tout ordre portant sur une ou plusieurs diffusions entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 inclus. Cette remise forfaitaire s'applique sur le montant brut H.T. et se substitue à tout autre dégressif et autres abattements.

3 - PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE ET GRANDES CAUSES -30 %

Les campagnes gouvernementales ordonnancées par le S.I.G. bénéficient d'un abattement forfaitaire de **-30 %** qui se substitue à tout autre dégressif et autres abattements. La qualité de « Grandes Causes » est soumise à l'appréciation de **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

4 - REMISE CUMUL DES MANDATS -3 %

Cette remise s'applique sur le chiffre d'affaires net facturé, à l'exclusion de tous les frais de diffusion et de tous les frais techniques, des annonceurs transitant par un mandataire, y compris pour les établissements publics à caractère industriel ou commercial. Elle n'est accordée que si **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** est en possession d'une attestation de mandat conforme. Elle n'est acquise qu'à la condition que le mandataire assure la gestion, le suivi et le règlement des factures pour le compte de l'annonceur.

GRILLE DES PROGRAMMES

GRILLES DES PROGRAMMES

Europe 1

GRILLE DES PROGRAMMES SEMAINE

■ chroniques/émissions sponsorisables

05h-07h	Europe 1 matin - Emmanuel Maubert
05h	Journal - Emmanuel Maubert
05h11	Journal des sports
05h16	Titres + Tendances météo
05h18	Les pourquoi de la vie quotidienne - Sandrine Priou
05h21	Extrait interview - Nikos Aliagas
05h24	À la télé ce soir - Emmanuel Maubert
05h26	Horoscope - Muriel Siron
05h28	Météo - Christine Pena
05h30	Journal - Émilie Bonnaud
05h41	Journal des sports
05h44	Pronostics hippiques - José Coves
05h46	Titres + Tendances météo
05h48	Bonjour Monsieur le maire - Emmanuel Maubert
05h52	Europe 1 Santé
05h56	Le répondeur Europe 1
05h58	Météo - Christine Pena
06h	Journal - Christophe Carrez
06h10	Initiative planète - Brigitte Bejean
06h11	Journal des sports
06h15	Titres + Tendances météo
06h17	Les unes de la presse - Emmanuel Maubert
06h18	Interview - Emmanuel Maubert
06h24	À la télé ce soir - Emmanuel Maubert
06h25	Code barre - Isabelle Quenin
06h28	Météo + Quel temps fait-il chez vous
06h30	Journal - Bérengère Bonte
06h42	La question environnement du jour Brigitte Bejean
06h44	L'édito éco - Éric Leboucher
06h46	Titres + Tendances météo
06h49	La revue de presse - Michel Grossiord

06h53	La revue du net - Guy Birenbaum
06h58	Météo - Laurent Cabrol
07h-09h30	Europe 1 matin - Bruce Toussaint
07h	Journal - Isabelle Millet
07h12	Europe 1 va plus loin
07h15	Titres + Tendances météo
07h16	Le buzz politique - Thierry Guerrier
07h20	Le coup de fil à... - Bruce Toussaint
07h23	Le zoom éco - Axel de Tàlé
07h27	Météo - Laurent Cabrol
07h29	Extrait Canteloup
07h30	Journal - Christophe Carrez
07h42	Décryptage politique
07h45	Titres + Tendances météo
07h46	Interview - Bruce Toussaint
07h52	Presse papier - Laurent Ruquier
07h58	Météo - Laurent Cabrol
08h	Journal - Bérengère Bonte
08h14	L'actualité internationale - Alexandre Adler
08h19	Interview - Jean-Pierre Elkabbach
08h30	Titres - Bruce Toussaint
08h30	Météo - Laurent Cabrol
08h31	Les unes de la presse - Bruce Toussaint
08h35	Interview - Nikos Aliagas
08h45	La revue de presque - Nicolas Canteloup
08h58	Météo - Laurent Cabrol
09h	Journal - Isabelle Millet
09h05	Chronique Anne Roumanoff (L-Ma-Me-J) ou Jérôme Commandeur (V)
09h11	Talk Culture / Société - Bruce Toussaint
09h30 - 10h30	Le grand direct des médias - Jean-Marc Morandini
09h34	Les audiences - Dora Nanaa
09h38	Les indiscretions - Romain Ambro

09h47	Humour - Malik Benthalha (L-Me-V) ou Benjamin Josse (Ma-J)
10h	Flash - Hélène Zelany
10h05	C'est tout com' - Bastien Millot
10h24	Le dernier mot - Thomas Joubert
10h30/12h	Faites entrer l'invité - Michel Drucker
10h33	Portrait de l'invité - Mathieu Madenian (L-Me-V) ou Walter (Ma-J)
11h	Flash - Hélène Zelany
11h03	Le petit cadeau de l'actu - Jérôme Commandeur
11h30	L'invité n'est pas celui que vous croyez - Mathieu Noël
11h51	Bilan de l'émission - Willy (L-Me-V) ou Faustine Bollaert (Ma-J)
12h-13h	Europe 1 midi - Guillaume Cahour
12h03	Journal suite - Guillaume Cahour
12h28	Météo
12h30	Titres - Hélène Zelany
12h32	Journal suite
12h40	Europe 1 midi - C'est à vous
13h-14h	Au coeur de l'histoire - Franck Ferrand
13h	Journal - Hélène Zelany
13h11	Météo
14h-15h30	Les experts Europe 1 - Hélène Morna
14h	Flash - Céline Kallmann
14h18	Chronique - Les déboires d'Hortense
14h44	Billet d'humeur - David Abiker
15h	Flash - Céline Kallmann
15h23	Le mémo de Sonia - Sonia Deschamps
15h30/18h	On va s'gêner - Laurent Ruquier
16h	Flash - Céline Kallmann
16h59	On se dit tout
17h	Flash - Céline Kallmann
18h-20h	Europe 1 soir - Nicolas Poincaré

18h	Journal - Maxime Switek
18h12	Météo
18h15	L'événement
18h30	Rappel des titres - Céline Kallmann
18h32	L'air du temps
18h40	L'interview politique - Arlette Chabot
18h49	Questions des auditeurs et internautes
18h54	Extrait Canteloup
19h	Journal - Maxime Switek
19h10	Météo
19h13	Le duel
19h25	Récits
19h50	Ca va mal finir - David Abiker / Benjamin Muller / Bruno Cras
20h-21h	Des clics & des claques - Laurent Guimier David Abiker / Guy Birenbaum
20h	Journal - Jean-Michel Dhuez
20h04	Météo
20h30	À la Une du web - Nicolas Carreau
21h-22h30	Rendez-vous à l'hôtel - Michel Field
21h	Flash - Jean-Michel Dhuez
22h	Titres - Jean-Michel Dhuez
22h30-23h	Le journal de 22h30 - Jean-Michel Dhuez
22h45	Météo
22h47	Top à Wall Street
22h49	Top Europe
22h51	L'interview éco - Luc Evrard (L-Ma-Me-J) ou Martial You (V)
22h57	Extrait Canteloup
23h-01h	Libre antenne - Caroline Dublanche
23h	Flash - Jean-Michel Dhuez
00h	Journal + Météo - Jean-Michel Dhuez

Europe 1

GRILLE DES PROGRAMMES SAMEDI

■ chroniques/émissions sponsorisables

06h-09h	Europe 1 week-end - Benjamin Petrover
06h	Journal 11' - Pascal Humeau
06h11	Teaser Carnets du Monde - Sophie Larmoyer
06h14	Pronostics hippiques - José Coves
06h15	Titres + Tendance météo
06h16	Les bonnes adresses - Jean-Luc Petitrenaud
06h21	Initiative planète
06h22	Fleur australe - Géraldine Danon / Philippe Poupon
06h26	Horoscope - Muriel Siron
06h28	Météo - Valérie Darmon
06h30	Journal 11' - Marion Calais
06h42	Itw Environnement - Benjamin Petrover
06h45	Titres + Tendance météo
06h46	Journal des sports
06h54	La Maison Europe 1 - Cendrine Dominguez
06h58	Météo - Valérie Darmon
07h00	Journal 11' - Pascal Humeau
07h13	Pronostics hippiques - José Coves
07h14	Titres + Tendance météo
07h15	Les unes de la presse
07h17	La une en région
07h20	ça en dit long - Sébastien Le Foll (Le Figaro)
07h23	Le produit du week-end
07h28	Météo - Valérie Darmon
07h30	Journal 10' - Marion Calais
07h42	Titres + Tendance météo

07h43	Journal des sports
07h51	ça va se passer ce week-end
07h59	Météo - Valérie Darmon
08h	Journal 12' - Pascal Humeau
08h14	Titres + Tendance météo
08h15	L'édito - Emmanuel Faux
08h21	L'invité actu - Benjamin Petrover
08h28	Météo - Valérie Darmon
08h30	Flash - Marion Calais
08h33	Le débat - Alexis Brezet / Renaud Dely
08h42	Les bonnes adresses - Jean-Luc Petitrenaud
08h49	La folle semaine d'Europe 1 - Marc-Antoine Lebret / Anais Petit
08h57	Météo + Quel temps fait-il chez vous
09h-10h	C'est arrivé cette semaine - Dominique Souchier
09h	Journal 8'30 - Pascal Humeau
10h-11h	Mediapolis - Michel Field / Olivier Duhamel
10h	Journal + Météo - Marion Calais
11h-12h30	Samedi Roumanoff - Anne Roumanoff
11h	Flash - Marion Calais
11h14	Chronique - Willy
11h22	Chronique - Shirley Souagnon
11h27	Chronique - Dany Mauro
11h36	Chronique - Johann Roques
11h41	Chronique - Shirley Souagnon
11h49	Chronique - Frédéric Sigris
11h58	On se dit tout

12h	Titres du journal - Wendy Bouchard
12h04	Chronique - Willy
12h15	Chronique - Johann Roques
12h20	Chronique - Frédéric Sigris
12h30-13h	Journal - Wendy Bouchard
13h-14h	Le débat des grandes voix - Wendy Bouchard
13h	Journal + météo - Pierre de Vilno
14h-15h	C'est de famille - Ariane et Béatrice Massenet
14h	Flash - Pierre de Vilno
15h-16h	Carnets du monde - Sophie Larmoyer
15h	Flash - Pierre de Vilno
15h27	Les courses - José Coves
16h-18h	On va s'gêner même le week-end - Laurent Ruquier
16h	Flash - Pierre de Vilno
17h	Flash - Pierre de Vilno
18h-23h	Europe 1 sport - Le multiplex ligue 1 - Jean-Charles Banou
18h	Journal 16' - Pierre de Vilno
18h10	Journal suite + météo + courses
19h	Carillon - Coup d'envoi
20h	Carillon - Coup d'envoi
21h	Carillon - Coup d'envoi
22h	Titres - Pierre de Vilno
23h-01h	On connaît la musique - Thierry Lecamp
23h	Journal + Météo - Pierre de Vilno
00h00	Journal + Météo - Pierre Courade

GRILLE DES PROGRAMMES DIMANCHE

■ chroniques/émissions sponsorisables

06h-09h	Europe 1 week-end - Benjamin Petrover
06h	Journal 11' - Pascal Humeau
06h11	Balcons et jardins - Laurent Cabrol
06h15	Pronostics hippiques - José Coves
06h16	Titres + Tendance météo
06h17	Le plat du dimanche - Jean-Luc Petitrenaud
06h21	Classique - Thierry Geffrotin
06h26	Horoscope - Muriel Siron
06h28	Météo - Valérie Darmon
06h30	Journal 11' - Marion Calais
06h42	L'automobile - Stanislas Grenapin
06h45	Titres + Tendance météo
06h46	Journal des sports
06h53	En quête de science - Alain Cirou
06h56	Chronique religion - Caroline Pigozzi
06h58	Météo - Valérie Darmon
07h00	Journal 14'30 - Pascal Humeau
07h16	Pronostics hippiques - José Coves
07h17	Titres + Tendance météo
07h20	Le médiateur - Roland Perez
07h24	Europe 1 santé - Jean-François Lemoine
07h28	Météo - Valérie Darmon
07h30	Journal 9'30 - Marion Calais
07h41	Journal des sports











07h46	Titres + Tendance météo
07h47	Le fait du jour du jdd
07h51	Plateau TV / Dvd - Thomas Joubert / Marc Gonnet
07h58	Météo - Valérie Darmon
08h	Journal 12' - Pascal Humeau
08h14	Titres + Tendance météo
08h15	L'édito - Emmanuel Faux
08h21	L'invité du dimanche - Benjamin Petrover
08h28	Météo - Valérie Darmon
08h30	Flash - Marion Calais
08h33	Le débat - Olivier Duhamel / Anne Fulda
08h42	Le plat du dimanche - Jean-Luc Petitrenaud
08h49	Balcons et jardins - Laurent Cabrol
08h52	Journal d'un Carlier de campagne - Guy Carlier
08h57	Météo + Quel temps fait-il chez vous
09h-10h	C'est arrivé demain - Dominique Souchier
09h	Journal 8'30 - Pascal Humeau
09h11	C'est arrivé demain - Dominique Souchier
10h-11h	Le grand rendez-vous - J.P. Elkabbach
10h	Journal + Météo 7' - Marion Calais
11h00-12h	Il n'y en a pas deux comme elle - Marion Ruggieri
11h	Flash - Marion Calais
12h	Titres du journal - Wendy Bouchard
12H-13H	Le bistrot du dimanche - Jean-Luc Petitrenaud

12h30	Journal - Wendy Bouchard + Météo
13H-14H	Pourquoi docteur - Jean-François Lemoine
13h	Journal + Météo - Pierre de Vilno
14h-15h	Best of Faites entrer l'invité
14h	Flash - Pierre de Vilno
15h-16h	100% Europe 1 - Jacky Gallois
15h	Flash - Pierre de Vilno
15h27	Les courses - José Coves
16h-18h	On va s'gêner même le week-end - Laurent Ruquier
16h	Flash - Pierre de Vilno
17h	Flash - Pierre de Vilno
18h-20h	Le forum citoyen - Wendy Bouchard
18h	Journal 15' - Pierre de Vilno + Météo
18h20	Journal des sports
18h30	Le forum citoyen - Wendy Bouchard
19h	Journal + Météo - Pierre de Vilno
19h05	Journal des sports
20h-23h	Europe 1 sport - L'affiche du dimanche soir - Jean-Charles Banoun
20h	Journal + Météo - Pierre de Vilno
21h	Carillon - Coup d'envoi
22h	Titres - Pierre de Vilno
23h-01h	On connaît la musique - Thierry Lecamp
23h00	Journal + Météo - Pierre de Vilno
00h00	Journal + Météo - Pierre de Vilno

GRILLE DES PROGRAMMES

DU LUNDI AU VENDREDI



6H	HANOUNA LE MATIN Avec Cyril Hanouna, Enora Malagré et Fabien Delettres			
9H	MAXX DE TUBES Avec Greg Di Mano			
13H	MAXX DE TUBES Avec Leo Cuenca			
17H	MAXX DE TUBES Avec Double F : interviews d'artistes et chroniques musique			
21H	LE SOIR SHOW Avec Camille Combal, Mélanie Angélie et Anthon Mehl			
00H	MAXX DE TUBES Avec Mathilde			
6H				





GRILLE DES PROGRAMMES

WEEK-END



SAMEDI

DIMANCHE

6H	MAXX DE TUBES Avec Pierre-Alex		6H	MAXX DE TUBES Avec Pierre-Alex	
13H	MAXX DE TUBES Avec Clément		13H	MAXX DE TUBES Avec Clément	
18H	LA PLAYLIST VIRGIN RADIO / SPOTIFY		18H	MAXX DE TUBES La Playlist Virgin Radio	
19H	MAXX DE TUBES La Playlist Virgin Radio		00H	MAXX DE TUBES Avec Mathilde	
00H	LE CLUB VIRGIN RADIO Mixes DJ avec Greg Di Mano, Leo Cuenca + guests		6H		
2H	MAXX DE TUBES				
6H			6H		



GRILLE DES PROGRAMMES RENTREE 2011 - SEMAINE



LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE

LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE



06h-09h Le Meilleur des Réveils
Bruno ROBLES et Justine FRAIOLI

De 6h à 9h00 : Les Infos et la météo toutes les demi-heures

17h-20h
Guillaume AUBERT

17h et 18h Les Infos



09h-13h
Carl DEFRAÏ

12h Les Infos

RFM

20h-00h
Christophe LEDOUX

Vendredi 20h-22h : Sylvain ALEXIS
22h-01h : RFM Night Fever
animée par Pat Angeli




13h-17h
Pat ANGELI ou Programme local

13h Les Infos


00h-04h
Ghyslain CARRE
04h-06h : Le Premier Réveil



19h Interview V.I.P RFM,
jusqu'au bout de mes rêves
Frédéric LOPEZ



GRILLE DES PROGRAMMES RENTREE 2011 - WEEK-END



LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE

SAMEDI

06h-12h : Le Réveil du Week-end
Philippe DESPONT
6h50, 7h50 et 8h50 : L'horoscope
7h, 8h et 9h Les Infos

12h-16h
Yann ARRIBARD
12h Les Infos

16h-22h
Sylvain ALEXIS
18h-19h : Le Hit RFM
animé par Carl Defray
17h Les Infos

22h-01h : RFM Night Fever
Pat ANGELI

01h-06h
Caroline SOJAC

LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE

DIMANCHE


06h-12h : Le Réveil du Week-end
Philippe DESPONT
6h50, 7h50 et 8h50 : L'horoscope
7h, 8h et 9h Les Infos

12h-16h
Yann ARRIBARD
12h Les Infos

16h-22h
Sylvain ALEXIS
17h Les Infos

22h-00h : RFM COLLECTOR
Guillaume AUBERT

01h-06h
Caroline SOJAC



OFFRE PRODUITS

QUAND LA RADIO VA PLUS LOIN, SUR LE DIGITAL...

SUR **Europe 1** LES AUTRES FORMES DE RÉÉCOUTE

LE PLAYER LIVE ET REPLAY !



Le player live sert aussi de **player de rattrapage** avec Europe1 Replay :

- > Un player qui permet la réécoute à la demande de tous les contenus des dernières 24 heures
- > Grâce à la barre de lecture, il est possible de sélectionner uniquement le moment que l'on souhaite écouter

■ 1 578 775 HEURES D'ÉCOUTE PAR MOIS

■ 38 911 UTILISATEURS MOYEN AU QUOTIDIEN ⁽¹⁾

LE STREAMING DIFFÉRÉ



■ 4 046 621 SESSIONS OUVERTES EN OCTOBRE 2011! ⁽²⁾

La possibilité de retrouver toutes les émissions sur le site jusqu'à 2 mois après leur diffusion.

Sources : ⁽¹⁾ Etude Médiamétrie Streaming Live Radio Septembre-Octobre 2011 ⁽²⁾ Etude Médiamétrie Estat Catch-up radio streaming différé octobre 2011

Europe 1 UNE OFFRE VIDÉO EXCLUSIVE

RETROUVEZ TOUT L'UNIVERS **D'EUROPE1.FR**
SUR LA PLATEFORME DÉDIÉE

➤ 455 000 PRÉROLL VIDÉO PAR MOIS

➤ 200 000 POSTROLL VIDÉO PAR MOIS



*Des émissions 24h/24,
des interviews, des concerts live...*

Source : Addecisive octobre 2011.



TARIFICATION, NOUS CONSULTER

Europe 1 1^{ÈRE} RADIO LA PLUS PODCASTÉE !

4 753 242 TÉLÉCHARGEMENTS
EN OCTOBRE 2011

LES TOP TÉLÉCHARGEMENTS



Nicolas Canteloup



Laurent Ruquier



Franck Ferrand

- RETROUVEZ TOUTE LA RADIO **AVEC 97 PODCASTS** qu'on peut retrouver sur Europe1.fr, sur Itunes...
- UNE OFFRE **LARGE ET DIVERSIFIÉE**
Toutes les émissions découpées et rééditorialisées et des packs thématiques

9H30 - 10H30 LE GRAND DIRECT DES MÉDIAS JEAN-MARC MORANDINI		
Analyse des audiences, débats enflammés, polémiques... Tous les matins, Jean-Marc Morandini et son équipe font le tour de la planète Médias en direct et sans langue de bois.		
14H00 - 15H00 LES EXPERTS EUROPE 1 HÉLÈNE MORNA		
Emploi, consommation, famille, maison, bien-être... Dans tous les domaines de la vie quotidienne, nos experts délivrent aux auditeurs éclairages, conseils, astuces, mises en garde.		
7H00 - 9H00 EUROPE 1 MATIN BRUCE TOUSSAINT		
2h30 d'info avec les 150 journalistes de la rédaction mais aussi Laurent Ruquier, Nicolas Aïagas, Nicolas Canteloup, Anne Roumanoff... Rigueur et bonne humeur au rendez-vous chaque matin.		
Europe 1 matin	Bruce Toussaint	Réécouter
Le journal de 7h	La rédaction	Réécouter
Le buzz politique	Thierry Guernier	Réécouter

LES MEILLEURS MOMENTS

TARIFICATION, NOUS CONSULTER

Source : ⁽¹⁾ Etude Catch-up Radio- octobre 2011- Copyright MEDIAMETRIE eStat. nombre de téléchargements sur le mois de octobre.



COMMUNIQUER SUR L'APPLICATION MOBILE EUROPE 1

MOBILE

L'application EUROPE 1

Consulter l'ensemble des contenus multimédia (vidéo + audio) de la station en mobilité.

VISITES ⁽¹⁾ ► 1 942 000

PAGES AVEC PUBLICITÉ ⁽²⁾ ► 3 913 000



LA MARQUE

- > Une marque qui s'appuie sur 3 piliers de contenu : news + sport + divertissement
- > Une réactivité totale face à l'info
- > Une synergie totale avec l'antenne

L'APPLICATION

Consulter l'ensemble des contenus multimédia (vidéo + audio) de la station en mobilité

LE CONTENU

- L'écoute des programmes en direct
- Les séquences audio et vidéo en réécoute
- Le fil d'infos en temps réel 24/7

L'interstitiel d'ouverture cliquable



La bannière cliquable



- Renvoi vers :
- Landing page,
 - Vidéo,
 - Apple Store,
 - Etc.

FORFAIT MOBILE

SI ACTIF RADIO

NOUS CONSULTER

Sur 1 semaine en exclusivité par application

Disponible sur :



LES
+

UNE APPLICATION CENTRÉE SUR UNE CONSULTATION DES CONTENUS FORTS DE LA STATION

Sources : ⁽¹⁾ AT Internet, octobre 2011 (iPhone, android) ; ⁽²⁾ AdDecisive octobre 2011

LE BOUQUET NEWS EUROPE 1 : 1 INFO - 3 FAÇONS D'EN PARLER

WEB

- > **3 MARQUES NEWS** fortes réunies dans 1 BOUQUET DE NEWS: Europe1.fr, lejdd.fr et parismatch.com
- > **3 SITES** aux ADN différents qui se rejoignent pour traiter de toutes les infos sur des angles différents avec un contenu enrichi
- > **3 RÉDACTIONS** qui travaillent ensemble autour d'1 rédacteur en chef

AUDIENCE ⁽¹⁾ ► **3 218 000** VISITEURS UNIQUES

TRAFIC ⁽²⁾ ► **35 196 000** PAGES AVEC PUBLICITÉ

CŒUR DE CIBLE ⁽³⁾ ► **HOMMES CSP+** 26%/ IND. 174


Âge

**25
49** **48%**
Ind. 113

Sexe

 **55%**
Ind. 113

CSP

 **39%**
Ind. 167



Source : ⁽¹⁾ ⁽³⁾ Médiamétrie // Netratings Audience Europe 1 (B) octobre 2011 ⁽²⁾ Addecisive octobre 2011

QUAND LA RADIO VA PLUS LOIN, SUR LE DIGITAL... SUR



ET



LES PODCASTS

Les podcasts de toutes les émissions sur les sites virginradio.fr et rfm.fr



LE STREAMING LIVE

De nombreux utilisateurs quotidiens ⁽¹⁾



➤ **10 016** UTILISATEURS quotidiens

➤ **744 677** HEURES D'ÉCOUTE du player live par mois



➤ **10 099** UTILISATEURS quotidiens

➤ **1 058 477** HEURES D'ÉCOUTE du player live par mois

LES WEBRADIOS

Toute la musique **SUR LES WEBRADIOS**

➤ **665 600** LANCEMENTS par mois* sur



➤ **867 700** LANCEMENTS par mois* sur



TARIFICATION,
NOUS CONSULTER

Source: ⁽¹⁾ Etude Streaming Live Radio Médiamétrie Sept-Oct. 2011

* Données éditeur

⁽²⁾



PROFITEZ D'UN DISPOSITIF À 360°

DISPOSITIF SEMAINE TYPE



*Habillage et pavés
en home et en rubrique*

+



*Interstitiels et
bannières sur l'appli*

+



*Sponsoring
des Webradios
et des podcasts*

DETAIL

- > 1 jour d'habillage en exclu liés au pavé en home page
- > Pavé en exclu sur les rubriques Podcasts et la rubrique Programme
- > Pavé en rotation générale sur le site
- > Habillage du player des webradios et des pages de présentation des webradios
- > Sponsoring des podcasts (préroll de 5/10/15 sec. Sur l'ensemble des podcasts du site) et logo partenaire sur la page podcasts (présence du logo annonceur dans la zone de présentation des podcasts)
- > Appli mobile Virgin Radio en exclu pendant 1 semaine : 100% de pdv interstitiel + 100% de pdv bannière

Frais techniques à charge de l'annonceur

TARIFICATION, NOUS CONSULTER

TOTAL IMPRESSIONS ESTIMÉES WEB : 316 850
TOTAL IMPRESSIONS ESTIMÉES MOBILE : 106 000

Dispositif digital sur 1 semaine :- 1 jour d'habillage en exclu liés au pavé en home page- Pavé en exclu sur les rubriques Podcast et Programme- Pavé en rotation générale sur le site- Habillage du player et des pages de présentation de la webradio- Sponsoring des podcasts et logo partenaire sur la mosaïque des podcasts - Appli mobile Virgin en exclu pendant 1 semaine: 100% de pdv interstitiel + 100% de pdv bannière / Frais techniques à charge de l'annonceur. Total impressions web estimées =316 850 / Total impressions mobile estimées =106 000



PROFITEZ D'UN DISPOSITIF À 360°

DISPOSITIF SEMAINE TYPE



*Habillage et pavés
en home et en rubrique*

+



*Interstitiels et
bannières sur l'appli*

+



*Sponsoring
des Webradios
et des podcasts*

DETAIL

- > 1 jour d'habillage en exclu liés au pavé en home page
- > Pavé en exclu sur les rubriques Podcasts et la rubrique Programme
- > Pavé en rotation générale sur le site
- > Habillage du player des webradios et des pages de présentation des webradios
- > Sponsoring des podcasts (préroll de 5/10/15 sec. Sur l'ensemble des podcasts du site) et logo partenaire sur la page podcasts (présence du logo annonceur dans la zone de présentation des podcasts)
- > Appli mobile Rfm en exclu pendant 1 semaine: 100% de pdv interstitiel + 100% de pdv bannière

Frais techniques à charge de l'annonceur

TOTAL IMPRESSIONS ESTIMÉES WEB : 256 250
TOTAL IMPRESSIONS ESTIMÉES MOBILE : 67 000

Dispositif digital sur 1 semaine : - 1 jour d'habillage en exclu liés au pavé en home page - Pavé en exclu sur les rubriques Podcasts et Programme - Pavé en rotation générale sur le site - Habillage du player et des pages de présentation de la webradio - Sponsoring des podcasts pendant et logo partenaire sur la mosaïque des podcasts - Appli mobile Rfm en exclu pendant 1 semaine: 100% de pdv interstitiel + 100% de pdv bannière / Frais techniques à charge de l'annonceur. Total impressions estimées web: 256 250 / Total impressions estimées mobile: 67 000

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A - DÉTAIL DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute réservation ou souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation sans réserve de nos conditions de vente et de règlement. Les présentes conditions générales de vente annulent et se substituent à celles qui avaient été précédemment communiquées. Elles s'appliquent et prévalent sur tous les autres documents de l'acheteur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant notamment sur les commandes ou les ordres de publicité ou dans des conditions générales d'achat.

2 - DÉFINITIONS

ANNONCEUR : Sont considérés comme annonceur, les entreprises enregistrées au Registre du Commerce, les associations, les administrations, les établissements publics et parapublics faisant de la publicité pour leurs marques, enseignes, services ou produits. Sont réputées constituer un seul et même annonceur ou un groupe d'annonceurs, toutes les sociétés d'un même groupe qui achètent de l'espace publicitaire au travers d'une entité unique assurant les fonctions médias. Sont considérées comme sociétés d'un même groupe d'annonceurs, toutes les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 50 % au 1^{er} janvier 2012 par une même personne physique ou morale. La justification devra être communiquée à la Régie par lettre recommandée avec accusé de réception, les conditions groupes n'étant applicables qu'à réception des justificatifs.

LA RÉGIE : Dénomination regroupant **RÉGIE 1** et **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

MANDATAIRE : Tout intermédiaire professionnel assurant une prestation complète notamment la réservation d'espace, l'ordre d'achat, la gestion et le contrôle des facturations qui intervient pour le compte et au nom d'un ou plusieurs annonceurs pour acheter de l'espace publicitaire dans un ou plusieurs supports au cours de la période concernée, en vertu d'un contrat écrit de mandat. Une attestation de mandat devra être produite à la Régie.

En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai la Régie par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à la Régie à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant.

MARQUE : Dénomination commerciale d'un produit, d'un service ou d'une ligne de produits commercialisés par un annonceur ou un groupe d'annonceurs.

ORDRE DE PUBLICITÉ : Demande de réservation d'espace publicitaire passée par l'annonceur ou le mandataire. Cette demande sera confirmée par écrit (mail, fax) ou par EDI (sous réserve que le contrat d'interchange ait été signé entre la Régie et le mandataire).

BON DE COMMANDE : Confirmation de diffusion de l'ordre, par la signature de l'annonceur ou du mandataire.

3 - COMMANDES ET ORDRES DE PUBLICITÉ

Les commandes ou ordres de publicité concernant **EUROPE 1** sont reçus à **RÉGIE 1**, concessionnaire exclusif de la publicité :

RÉGIE 1

10, rue Thierry Le Luron
92300 Levallois-Perret

Les commandes ou ordres de publicité nationale concernant **VIRGIN RADIO, RFM, Auto-route INFO ET 107.7 FM** sont reçus à **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**, concessionnaire exclusif de la publicité nationale de ces radios :

LAGARDÈRE PUBLICITÉ

10, rue Thierry Le Luron
92300 Levallois-Perret

3.1 / Toute réservation doit être confirmée auprès du service concerné de **la Régie** par la signature d'un bon de commande, détaillé (emplacement, dispositif, valorisation...) de l'annonceur ou en son nom et pour son compte par son mandataire. **la Régie** pourra accepter un ordre émis par échange EDI sous réserve que le contrat d'interchange ait été signé entre **la Régie** et le preneur d'ordre. **la Régie** ne sera en aucun cas tenue d'exécuter les ordres d'insertion non signés par l'annonceur, ni les ordres passés par un mandataire dont le mandat n'a pas été justifié. Tout ordre qui, à titre exceptionnel, serait passé par téléphone et ne serait pas confirmé par écrit en raison de son caractère tardif, et qui serait cependant exécuté, le sera aux conditions de **la Régie**, en vigueur au jour de la diffusion, ce que l'annonceur ne pourra contester. L'omission de toute confirmation de la demande de réservation par un ordre entraîne de plein droit la libre disponibilité pour **la Régie** de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre annonceur.

3.2 / L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur et lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Le droit d'asile vise les messages incluant des communications ou publications concernant les seules marques de l'annonceur

et devra faire l'objet d'un accord préalable. L'ordre ne peut être modifié sans l'autorisation de **la Régie** et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'annonceur ou le mandataire. **la Régie** se réserve le droit de refuser pour une même diffusion, un ordre provenant d'annonceurs multiples. En cas d'acceptation, tous les annonceurs concernés seront responsables du paiement de manière solidaire et indivisible.

3.3 / L'annonceur est responsable financièrement et juridiquement du paiement de tous les droits et de l'obtention des autorisations nécessaires pour la publication de tout message publicitaire. L'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire et de transmettre une lettre accréditant son mandataire. La responsabilité de **la Régie** et/ou des éditeurs ne saurait être engagée par les messages publicitaires qui sont diffusés sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'annonceur certifie que le message publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur ainsi qu'aux recommandations de l'A.R.P.P. et qu'il est livré libre de tous droits sur tous ses éléments y compris ceux afférents aux illustrations, à la musique et aux différents éléments sonores (l'annonceur en faisant son affaire personnelle) et qu'il ne comporte aucune imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers. L'annonceur garantit en conséquence l'éditeur et **la Régie** contre toute réclamation de ce fait. En cas d'illustration musicale, ils devront être accompagnés des renseignements exigés par la SACEM et tout autre organisme de gestion de droits de propriété intellectuelle (SDRM, SPRE...).

L'annonceur, son mandataire ou son agent de publicité devra faire son affaire préalable de toute autorisation de tous ayant droits éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion des messages publicitaires ainsi que des illustrations notamment musicales et garantit **la Régie** et le diffuseur de ce chef. Le message publicitaire et les éléments techniques fournis par l'annonceur, ou son prestataire, doivent parvenir au service spécifique de **la Régie**, dans un délai de 3 jours ouvrables minimum avant la date de diffusion du 1^{er} message d'un support magnétique ou tout autre support exigé par le Régisseur accompagné des textes et des informations relatives aux droits de propriété intellectuelle et du planning de roulement.

- Toute arrivée des éléments en dehors de ces délais (remise tardive ou non-conformité du message) dégage la responsabilité de **la Régie** sur la bonne diffusion des messages. Dans ce cas, l'intégralité du prix des messages sera due par l'annonceur ou son mandataire qu'ils aient été ou non diffusés. La remise hors-délai entraînera la facturation par **la Régie** aux conditions générales de vente et tarif en vigueur, quand bien même la diffusion n'aurait pu intervenir. La non diffusion ne pourra en aucun cas être imputée à **la Régie** dans ce cas précis.
- Tous les frais techniques seront facturés séparément.
- La diffusion sera considérée comme satisfaisante et aucune contestation ne pourra être émise par l'annonceur ou son mandataire en cas de diffusion sur au moins 90 % du bassin d'audience de chaque offre radio commercialisée par **la Régie** et ses filiales. En conséquence, l'annonceur ou son mandataire est redevable du montant intégral de la campagne.
- La diffusion d'un message publicitaire sera considérée comme satisfaisante et aucune contestation ne pourra être émise par l'annonceur et son mandataire, si l'écran publicitaire dans lequel le message publicitaire a été diffusé, a démarré dans la tranche horaire figurant sur le plan média signé par l'annonceur ou son mandataire.

La facturation du message publicitaire diffusé interviendra sur la base du tarif appliqué à la tranche horaire de démarrage de l'écran publicitaire. En cas de contestation, l'horaire de démarrage de l'écran publicitaire figurant sur les justificatifs de diffusion fera foi. Les messages pouvant entraîner une confusion entre la publicité et le programme, doivent être soumis à l'éditeur pour approbation ainsi que tous les messages dont le format est supérieur à 45 secondes, au moins 5 jours ouvrables avant le début de la diffusion.

3.4 / Les éditeurs décident souverainement de leurs programmes, de leurs horaires, de leurs écrans publicitaires, de la composition de chaque session, du style général de la publicité et se réservent la possibilité de les modifier.

Aucune exclusivité n'est réservée à un annonceur sous quelque forme que ce soit. L'éditeur se réserve le droit de refuser, sans en indiquer la raison, la publicité qu'il estimerait

contraire à la ligne de conduite des émissions ou à la ligne éditoriale des programmes et plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, lui seul étant juge.

La Régie se réserve également le droit de refuser toute la publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques du public, à la ligne éditoriale fixée par l'éditeur ou à ses intérêts.

3.5 / Les stations peuvent être amenées à modifier les écrans en fonction des exigences de la programmation (actualité, concert...) ou à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté, sans que la responsabilité du support ou de **la Régie** puisse être mise en cause. Le défaut de diffusion ne donnera droit à aucune compensation, mais si cela est possible et dans les meilleurs délais, une nouvelle proposition de plan sera faite à l'annonceur ou à son mandataire. Seules les diffusions effectuées seront facturées par **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**.

3.6 / Toute citation d'annonceur tiers dans un message publicitaire est soumise à l'accord préalable de **la Régie** qui pourra solliciter l'accord de l'annonceur cité.

3.7 / Les plans définitifs des campagnes en barter seront transmis par la Régie à l'annonceur ou son mandataire 3 jours avant la date de diffusion du 1^{er} message. Le planning proposé ne saurait être garanti, **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** se réservant le droit de le modifier à tout moment, si besoin est.

4 - MODIFICATION ET ANNULATION DE L'ORDRE DE PUBLICITÉ ET /OU DU BON DE COMMANDE

Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre et/ou du bon de commande devra être adressée par écrit à **la Régie** dans les délais propres à chaque support et auprès des services concernés et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. Toute annulation, totale ou partielle, d'un ordre de publicité et/ou du bon de commande par l'annonceur ou son mandataire obligatoirement par courrier mail ou fax, entraînera, à la charge de l'annonceur, un dédit dans les conditions suivantes :

POUR LA PUBLICITÉ CLASSIQUE, pour toute annulation totale ou partielle (annulation partielle = annulation supérieure à 10 % du volume brut payant initial) :

- En périodes blanche * : À moins de 5 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit de 20 % du montant brut tarifaire annulé.
- En périodes rouge * : À moins de 7 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit de 30 % du montant brut tarifaire annulé.
- Pour toutes les périodes * : À moins de 2 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit du montant net total calculé suivant les Conditions Commerciales (sauf cas de force majeure).

** Les dates correspondant à ces périodes sont précisées dans les tarifs 2012.*

POUR LES OPÉRATIONS SPÉCIALES ET LE SPONSORING :

- À moins de 35 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit de 50 % du montant net prévu.
- À moins de 15 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit du montant net total prévu.
- En cours d'opération **RÉGIE 1** et/ou **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** facturera un dédit du montant net restant dû.

5 - CONDITIONS DE DIFFUSION ET RÉCLAMATIONS

5.1 / La Régie adressera les justificatifs de diffusion à l'annonceur ou à son éventuel mandataire. Toute réclamation notamment sur les aspects techniques de la diffusion du message doit être, sous peine d'irrecevabilité, transmise par lettre recommandée

avec accusé de réception auprès de l'Administration des Ventes de la Régie et indiquer précisément les griefs reprochés. Cette requête doit être adressée dans le mois suivant la première parution de la publicité, faute de quoi elle ne sera pas prise en considération.

5.2 / Toute réclamation portant sur la qualité des éléments techniques ne pourra être recevable lorsque ceux-ci ont été transmis directement par l'annonceur à un prestataire extérieur. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement publicitaire du message ne pourra en aucun cas être prise en compte.

5.3 / Toute nouvelle diffusion doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation de diffusion.

6 - TARIFS - CONDITIONS DE PAIEMENT - FACTURATION

6.1 / Les tarifs et barèmes de remise sont communiqués par **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** sur simple demande. **LAGARDÈRE PUBLICITÉ** se réserve le droit de les modifier à tout moment et en informera les annonceurs/mandataires 5 jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

Les nouveaux tarifs seront applicables aux contrats en cours. Les tarifs seront indiqués hors taxes. Tous droits, impôts et taxes perçues sur la diffusion des messages publicitaires sont à la charge de l'annonceur.

6.2 / Les tarifs sont indiqués en Euros H.T. - tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur. Pour **RÉGIE 1**, les factures sont payables par chèque, par virement bancaire ou par traite à 45 jours fin de mois date de facture. Tous les règlements sont effectués à l'ordre de :

RÉGIE 1 - SERVICES COMPTABLES

12 rue James Watt
93285 SAINT-DENIS CEDEX

Pour **LAGARDÈRE PUBLICITÉ**, les factures sont payables par chèque, par virement bancaire ou par traite à 45 jours fin de mois date de facture. Tous les règlements sont effectués à l'ordre de :

LAGARDÈRE PUBLICITÉ - ADV
23, rue Baudin
92 300 LEVALLOIS

6.3 / Les factures et avoirs sont établis au moins mensuellement par **la Régie** au nom de l'annonceur, avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à la confirmation de mandat. L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres et reste redevable du règlement à défaut de paiement du mandataire qu'il aurait désigné. Le paiement ou l'avance effectués au mandataire par l'annonceur ne le libère pas vis-à-vis de **la Régie**.

Pour tout ordre qui émanerait d'un mandataire, **la Régie** se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'annonceur dans le cas où le mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes.

Dans le cas où le mandataire a réglé **la Régie**, celui-ci ne pourra se prévaloir ultérieurement du non paiement éventuel de l'annonceur pour réclamer le remboursement des sommes versées.

6.4 / **La Régie** se réserve le droit d'exiger le règlement avant la diffusion ou une caution bancaire moyennant un escompte de 1 % du montant TTC de la facture. Tout élément qui pourrait entraîner un risque de non-paiement des factures, tel que modification dans la situation juridique ou financière de l'annonceur, non retour des traites, incident ou retard de paiement justifie que **la Régie** modifie, du moins provisoirement, les conditions de paiement de l'annonceur.

6.5 / Pour un paiement comptant parvenu à nos services comptables dans les 20 jours ouvrables suivant la date de facture, un escompte de 0,3 % du montant TTC de la facture est accordé.

6.6 / Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à **la Régie** à l'attention de :

LAGARDÈRE PUBLICITÉ - ADV
23, rue Baudin
92300 LEVALLOIS

dans les 15 jours suivant la date de facturation. En cas de litige ou d'attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

7 - RETARD DE PAIEMENT ET INTÉRÊTS DE RETARD

7.1 / Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des ordres exécutés en cours de facturation et des ordres en cours de diffusion.

L'exécution des ordres en cours pourra être suspendue. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme, pour les paiements que **la Régie** aurait pu accorder à un annonceur ou son mandataire.

7.2 / Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du Code de Commerce. Le taux appliqué par **la Régie** est de 11 %.

8 - CLAUSE PÉNALE

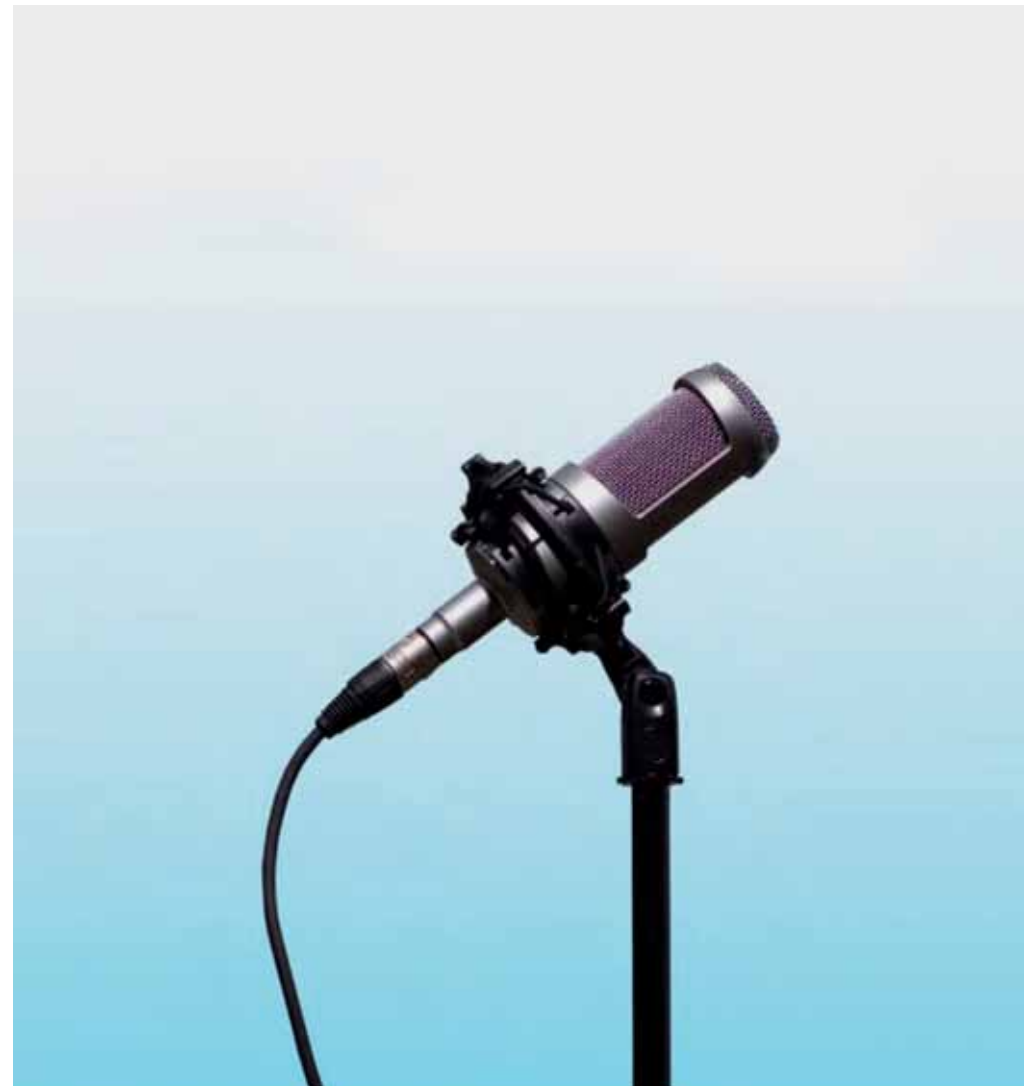
Si la carence de l'annonceur rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, le client s'engage à régler en sus du principal, des intérêts, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15 % du montant en principal TTC de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

9 - LITIGES ET CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION

9.1 / Dans le cas d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, y compris grève, catastrophe naturelle, rendant impossible la diffusion du message, la responsabilité de la Régie et/ou des éditeurs ne pourra être recherchée.

9.2 / Le fait que la Régie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

9.3 / Tout différend découlant de la validité, l'interprétation comme de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.



LETTRE ACCRÉDITIVE

(LOI N° 93-122 DU 29 JANVIER 1993)

Papier à entête de banquier

LETTRE ACCRÉDITIVE
(Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993)

ANNEXE I

Nous soussignés
Dénomination sociale de la société :
Siège social :
RCS N° :

ci-après désignée comme "l'Annonceur"

Représentée par (nom, prénom du
signataire)
agissant en qualité de (fonction)
ayant valablement tous pouvoirs aux fins des présentes

INFORMONS EXPRESSEMENT PAR LA PRESENTE LETTRE, la société REGIE 1, concessionnaire exclusif de la publicité
d'EUROPE 1 - RCS au capital de 730 000 € - Siège social 10, rue Thierry Le Lueux - 92000 LEVALLOIS-PERRET - RCS Paris
B 393 154 693

ci-après désignée comme "le Régisseur"

avoir donné un mandat écrit par acte
du :
(1) valable du au ou (1) à durée indéterminée
à :
Dénomination sociale de la
société :
Siège social :
RCS N° :
Représentée par (nom, prénom,
qualité)
et éventuellement à :
Dénomination sociale de la société :
Siège social :
RCS N° :
Représentée par (nom, prénom, qualité)

ci-après dénommées comme "le ou les Mandataires"

pour effectuer d'ordre et pour compte de l'annonceur ci-dessus, son achat d'espace publicitaire et d'actes de
communication hors publicité classique (Sponsoring ...), pour les produits
.....
sur EUROPE 1 Etant précisé que le ou les Mandataires ont accepté le mandat.

(1) L'original des factures du Régisseur devra être adressé à l'annonceur qui procédera à leur règlement (préciser adresse de
facturation) :
ou
(1) Un exemplaire conforme à l'original des factures devra être adressé au Mandataire ci-après précisé, qui procédera au
règlement de ces derniers, d'ordre et pour compte de l'annonceur (Mandataire et adresse de facturation) :

Etant entendu que dans tous les cas, l'annonceur reste le débiteur principal envers le Régisseur, notamment en
application de l'article 1998 du Code Civil.

Toute modification affectant le contenu de la présente lettre accordée devra être signifiée, sans délai, par l'annonceur au
Régisseur, étant précisé que cette modification sera valablement opposable au Régisseur à compter de la date de réception de
la lettre recommandée avec avis de réception en fin de semaine.

L'annonceur et le ou les Mandataires) déclarent avoir pris connaissance des tarifs et des conditions générales de vente en
vigueur et en accepter les conditions.

Date :
Signature et cachet de l'annonceur
(1) Rayer les mentions inutiles

Date :
Signature et cachet(s) du Mandataire(s)

Papier à entête de banquier

LETTRE ACCRÉDITIVE
(Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993)

ANNEXE II

Nous soussignés
Dénomination sociale de la société :
Siège social :
RCS N° :

ci-après désignée comme "l'Annonceur"

Représentée par (nom, prénom du signataire) :
agissant en qualité de (fonction) :
ayant valablement tous pouvoirs aux fins des présentes

INFORMONS EXPRESSEMENT PAR LA PRESENTE LETTRE la société LAGARDERE PUBLICITE, concessionnaire
exclusif de la publicité de Vigh Radio de RFM, d'Autosue INFO et de 107.7 FM. SAS au capital 32 063 390 € - Siège social
10, rue Thierry Le Lueux - 92000 LEVALLOIS-PERRET - RCS PARIS B 345 404 040

ci-après désignée comme "le Régisseur"

avoir donné mandat écrit par acte du :
(1) valable du au ou (1) à durée indéterminée
à :
Dénomination sociale de la société :
Siège social :
RCS N° :
Représentée par (nom, prénom, qualité)

et éventuellement à :
Dénomination sociale de la société :
Siège social :
RCS N° :
Représentée par (nom, prénom, qualité)

Ci-après dénommées comme "le ou les Mandataires"

pour effectuer d'ordre et pour compte de l'annonceur ci-dessus, son achat d'espace publicitaire et d'actes de
communication hors publicité classique (Sponsoring...), pour les produits) suivants :

(1) sur Vigh Radio National (1) sur RFM National (1) sur Autosue Info (1) sur 107.7 FM

Etant précisé que le ou les Mandataires) ont accepté le mandat.

(1) L'original des factures du Régisseur devra être adressé à l'annonceur qui procédera à leur règlement (préciser adresse de
facturation) :
ou
(1) Un exemplaire conforme à l'original des factures devra être adressé au Mandataire ci-après précisé, qui procédera au
règlement de ces derniers, d'ordre et pour compte de l'annonceur (Mandataire et adresse de facturation) :

Etant entendu que dans tous les cas, l'annonceur reste le débiteur principal envers le Régisseur, notamment en
application de l'article 1998 du Code Civil.

Toute modification affectant le contenu de la présente lettre accordée devra être signifiée, sans délai, par l'annonceur au
Régisseur, étant précisé que cette modification sera valablement opposable au Régisseur à compter de la date de réception de
la lettre recommandée avec avis de réception en fin de semaine.

L'annonceur et le ou les Mandataires) déclarent avoir pris connaissance des tarifs et des conditions générales de vente en
vigueur et en accepter les conditions.

Date :
Signature et cachet de l'annonceur
(1) Rayer les mentions inutiles

Date :
Signature et cachet du Mandataire

LETTRE D'ENGAGEMENT ANNONCEURS NOUVEAUX

RELATIVE AUX TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - OFFRE LAGARDÈRE PUBLICITÉ EN VIGUEUR AU JOUR DE LA DIFFUSION

LETTRE D'ENGAGEMENT ANNONCEURS NOUVEAUX RELATIVE AUX TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - OFFRE LAGARDÈRE PUBLICITÉ - EN VIGUEUR AU JOUR DE LA DIFFUSION

Je soussigné, l'annonceur (représenté par son mandataire), absent sur les stations nationales de LAGARDERE PUBLICITE en 2011, m'engage, de façon ferme et définitive, conformément aux Conditions d'application de l'Offre LAGARDERE PUBLICITE (Article B-5 Annonceurs Nouveaux) des Tarifs et Conditions Générales de Vente de LAGARDERE PUBLICITE applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, à respecter la part de marché suivante sur LAGARDERE PUBLICITE en 2012 :

Part de Marché annuelle LAGARDERE PUBLICITE * (source TNS Media Intelligence)	> ou = à 20 %
Abattement forfaitaire	- 40 %
Abattement forfaitaire (suivant secteur cf. Conditions d'application de l'Offre LAGARDERE PUBLICITE -Article B-5 Annonceurs Nouveaux- des Tarifs et Conditions Générales de Vente)	- 45 %

*Stations nationales pigées : Europe 1, Virgin Radio et RFM.

En contrepartie de l'engagement spécifié ci-dessus, REGIE 1 et/ou LAGARDERE PUBLICITE appliqueront sur facture, au 1^{er} euro investi, l'abattement correspondant.

L'annonceur s'engage à respecter l'ensemble des conditions d'attribution de l'engagement, telles que définies dans les Tarifs et Conditions Générales de Vente du 1^{er} janvier 2012.

Dans l'hypothèse où au 31 décembre 2012, l'annonceur n'aurait pas respecté les conditions d'attribution -conformément aux Tarifs et Conditions Générales de Vente de LAGARDERE PUBLICITE en vigueur au jour de la diffusion- de l'abattement anticipé, et ce quelle qu'en soit la cause, REGIE 1 et/ou LAGARDERE PUBLICITE effectueront une facturation rectificative. Celle-ci reprendra les factures préalablement émises et prendra compte de l'abattement effectivement dû en fonction de l'application des présentes conditions commerciales en vigueur au jour de la diffusion. La somme due, résultant de la différence, sera majorée d'une indemnité pour retards injustifiés correspondant à 11%. Elle sera exigible dès réception.

Pour LAGARDERE PUBLICITE

(CGV signature et cachet de la société obligatoires)

Pour l'annonceur / mandataire

(mandataire lettre de mandat jointe)

(CGV signature et cachet de la société obligatoires)

CONTACTS

CONTACTS

LAGARDÈRE PUBLICITÉ
10, RUE THIERRY LE LURON - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TÉL. : 01 41 34 90 00 - FAX : 01 41 34 90 01

PRESIDENCE

Constance BENQUE

Présidente
01 41 34 97 00
constance.benque@lagardere-pub.com

Philippe PIGNOL

Directeur Général
01 41 34 98 00
philippe.pignol@lagardere-pub.com

Kheira GHEMBAZA

Assistante de la Présidente
01 41 34 97 01
kheira.ghembaza@lagardere-pub.com

Elisabeth OLIVEIRA

Assistante du Directeur Général
01 41 34 98 01
elisabeth.oliveira@lagardere-pub.com

COMMERCE RADIO

Marie RENOIR-COUTEAU

Directrice Commerciale
01 41 34 97 10
marie.renoircouteau@lagardere-pub.com

Julie BIRRIE

Assistante de Direction Commerciale
01 41 34 97 09
julie.birrie@lagardere-pub.com

Franck GODIN

Directeur de Publicité
01 41 34 97 25
franck.godin@lagardere-pub.com

Laurence PRADIER

Assistante Commerciale
01 41 34 97 27
laurence.pradier@lagardere-pub.com

Frédérique VACQUIER

Directrice de Publicité
01 41 34 97 19
frederique.vacquier@lagardere-pub.com

Valérie ABERGEL

Directrice de Publicité Adjointe
01 41 34 97 12
valerie.abergel@lagardere-pub.com

Aurélie DELABARRE

Assistante Commerciale
01 41 34 97 14
aurelie.delabarre@lagardere-pub.com

Florent BARDOUT

Directeur de Clientèle
01 41 34 89 27
florent.bardout@lagardere-pub.com

Julie BEMMOUSSA

Directrice de Clientèle
01 41 34 97 13
julie.benmoussa@lagardere-pub.com

François DONVAL

Directeur de Clientèle
01 41 34 97 23
francois.donval@lagardere-pub.com

Guillaume FEILLU

Directeur de Clientèle
01 41 34 97 15
guillaume.feillu@lagardere-pub.com

Johanna HABABOU

Directrice de Clientèle
01 41 34 97 20
johanna.hababou@lagardere-pub.com

Valérie NICOLAS

Directrice de Clientèle
01 41 34 97 28
valerie.nicolas@lagardere-pub.com

Henry SIOU de BECQUINCOURT

Directeur de Clientèle
01 41 34 81 69
henry.siou@lagardere-pub.com

Charlotte BUIZARD

Chef de Publicité
01 41 34 97 13
charlotte.buizard@lagardere-pub.com

Clara GUEDJ

Chef de Publicité
01 41 34 97 26
clara.guedj@lagardere-pub.com

Elodie MERTZ

Chef de Publicité
01 41 34 97 49
elodie.mertz@lagardere-pub.com

Charlotte PIOT

Chef de Publicité
01 41 34 97 17
charlotte.piot@lagardere-pub.com

Audrey MARTINEAU

Stagiaire Commerciale
01 41 34 97 14
juliette.durand@lagardere-pub.com

CONTACTS

LAGARDÈRE PUBLICITÉ
10, RUE THIERRY LE LURON - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TÉL. : 01 41 34 90 00 - FAX : 01 41 34 90 01

OS RADIO

Bernard FAUVE

Directeur Général adjoint des Opérations spéciales & Cross média

01 41 34 97 07
bernard.fauve@lagardere-pub.com

Matthieu CAMISON

Directeur Conseil Marque EUROPE 1 Offres News et Production Radio

01 41 34 97 30
matthieu.camison@lagardere-pub.com

Anne-Sophie NECTOUX

Directrice Commerciale Opérations spéciales Offline

01 41 34 97 40
annesophie.nectoux@lagardere-pub.com

Philippe MARRILLIET

Directeur de publicité opérations spéciales radio

01 41 34 97 41
philippe.marrilliet@lagardere-pub.com

Valérie LE CLERC

Directrice de clientèle opérations spéciales radio

01 41 34 97 39
valerie.leclerc@lagardere-pub.com

Audrey OUAZAN

Directrice de clientèle opérations spéciales radio

01 41 34 97 42
audrey.ouazan@lagardere-pub.com

Alexandra REY

Assistante commerciale opérations spéciales radio

01 41 34 97 34
alexandra.rey@lagardere-pub.com

Emmanuelle BARBON COLOMBET

Responsable de mise à l'antenne Europe 1

01 41 34 97 33
emmanuelle.colombet@lagardere-pub.com

Carole GIBOUDEAUX

Chargée de mise à l'antenne Europe 1

01 41 34 97 32
carole.giboudeaux@lagardere-pub.com

Barbara FRETARD

Responsable de mise à l'antenne FM

01 41 34 97 29
barbara.fretard@lagardere-pub.com

Nicolas GUERIN

Directeur de la création radio

01 41 34 97 35
nicolas.guerin@lagardere-pub.com

Marc GONZALO

Concepteur rédacteur

01 41 34 97 37
marc.gonzalo@lagardere-pub.com

Marie GUYOT

Concepteur rédacteur

01 41 34 97 36
marie.guyot@lagardere-pub.com

Martine NAEPELS

Chargée de production

01 41 34 97 38
martine.naepels@lagardere-pub.com

Marc GRUNFELD

Producteur radio

01 41 34 97 48
marc.grunfeld@lagardere-pub.com

REGION

Sébastien MAYOL

Directeur Commercial National-Regions

01 41 34 69 03
sebastien.mayol@lagardere-pub.com

CONTACTS

LAGARDÈRE PUBLICITÉ
10, RUE THIERRY LE LURON - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TÉL. : 01 41 34 90 00 - FAX : 01 41 34 90 01

EDITIONS LITTERAIRES

Clément TEZENAS

Directeur Commercial en charge du Littéraire
01 41 34 97 50
clement.tezenas@lagardere-pub.com

Dorothee SEGARD

Directrice de Publicité en charge du Littéraire
01 41 34 97 69
dorothee.segard@lagardere-pub.com

Virginie GUIOT

Assistante de Publicité
01 41 34 97 72
virginie.guiot@lagardere-pub.com

EDITIONS MUSICALES

BILLON Béatrice

Directrice du pôle Musique Régie et Télévision
01 41 34 97 55
beatrice.billon@lagardere-pub.com

Romain BERNARD

Directeur de Clientèle pôle Musique/Culture
01 41 34 97 73
romain.bernard@lagardere-pub.com

CINEMA

Jean-Claude BARBION

Directeur Commercial Adjoint du Pôle Cinéma
01 41 34 97 89
jeanclaude.barbion@lagardere-pub.com

Peggy VOUTYRAS

Directrice de Publicité Adjointe
01 41 34 97 92
peggy.voutyras@lagardere-pub.com

Caroline PAUGAM

Assistante Commerciale
01 41 34 97 99
caroline.paugam@lagardere-pub.com

PLANNING

Chérifa AFIRI

Directrice des plannings et de la Diffusion Audiovisuelle
01 41 34 89 62
cherifa.afiri@lagardere-pub.com

Stéphanie MARCEAUX

Directrice Planning Audiovisuelle
01 41 34 89 59
stephanie.marceaux@lagardere-pub.com

Hélène BONNEROT

Responsable Planning Radio
01 41 34 89 28
helene.bonnerot@lagardere-pub.com

Germain THEUBET

Médiavendeur radio
01 41 34 89 97
germain.theubet@lagardere-pub.com

Muriel FRANCOZ

Médiavendeuse radio
01 41 34 89 12
muriel.francoz@lagardere-pub.com

CONTACTS

LAGARDÈRE PUBLICITÉ
10, RUE THIERRY LE LURON - 92300 LEVALLOIS-PERRET
TÉL. : 01 41 34 90 00 - FAX : 01 41 34 90 01

Christiane ROUGER

Médiavendeuse radio

01 41 34 89 32

christiane.rouger@lagardere-pub.com

Guyline KEBBOUCHE

Coordinatrice Radio

01 41 34 89 55

guyline.kebbouche@lagardere-pub.com

Laurence DUMONT

Médiavendeuse radio

01 41 34 89 06

laurence.dumont@lagardere-pub.com

Frédéric WALMACQ

Coordinateur OS/Sponso

01 41 34 89 39

frederic.walmacq@lagardere-pub.com

Frédéric ARMAND

Coordinateur Radio

01 41 34 89 41

frederic.armand@lagardere-pub.com

Estelle QUEZADA

Médiavendeuse radio

01 41 34 89 52

estelle.quezada@lagardere-pub.com

Souad MERGHEM

Coordinatrice Radio

01 41 34 89 23

souad.merghem@lagardere-pub.com

DIFFUSION

Adélaïde DIALLO

Responsable de la diffusion Audiovisuelle

01 47 23 11 44

adelaide.diallo@lagardere-pub.com

Agnès MARIE

Chargée de diffusion

01 47 23 16 68

agnes.marie@lagardere-pub.com

Cédric BEGUIN

Chargé de diffusion

01 47 23 10 45

cedric.beguin@lagardere-pub.com

Perrine PASSAFIUME

Chargé de diffusion

01 47 23 11 27

perrine.passafiume@lagardere-pub.com

ADV

Delphine BERETTA

Directrice de l'ADV-Opérations

01 41 34 86 85

delphine.beretta@lagardere-pub.com

Patricia BADILAT

Directrice adjointe de l'administration des ventes

01 41 34 89 40

patricia.badilat@lagardere-pub.com

Emmanuelle LY

Responsable de la facturation

01 41 34 89 46

emmanuelle.ly@lagardere-pub.com